5 octobre 2017
Français
Original: anglais*

Vingt-septième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Amérique latine et Caraïbes
Guatemala, 2-6 octobre 2017

Projet de rapport

Rapporteur: McArthur Sutherland (Jamaïque)

Additif

Suite donnée à la Déclaration politique et au Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue et à la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue tenue en 2016

1. À sa 8e séance, tenue le 5 octobre 2017, la Réunion a examiné le point 6 de l'ordre du jour, intitulé "Suite donnée à la Déclaration politique et au Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue et à la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue tenue en 2016". Pour l'examen de ce point, les participants étaient saisis de la Déclaration politique et du Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue; de la Déclaration ministérielle conjointe issue de l'examen de haut niveau auquel la Commission des stupéfiants avait procédé en 2014 sur l'application par les États Membres de la Déclaration politique et du Plan d'action; et du document final de la trentième session extraordinaire de l'Assemblée générale, intitulé "Notre engagement commun à aborder et combattre efficacement le problème mondial de la drogue".

2. Un représentant du Secrétariat a fait une déclaration liminaire. Un représentant de l'ONUDC a fait un exposé audiovisuel sur une formation que l'ONUDC avait organisée en Bolivie, à la demande du Gouvernement bolivien, concernant la mise en œuvre du document final de la session extraordinaire de l'Assemblée générale. Des déclarations ont été faites par les représentants de la Colombie, de Cuba, du Guatemala, du Mexique, du Paraguay et du Pérou.

3. Certaines délégations ont estimé que la session extraordinaire de l'Assemblée générale tenue en 2016 marquait un tournant historique, qui avait permis de redéfinir les principes du contrôle international des drogues en donnant une place centrale aux

* Disponible uniquement en anglais, espagnol et français, qui sont les langues de travail de cet organe subsidiaire.

Merci de recycler

individus et en étoffant les trois axes clefs du Plan d'action de 2009. De ce fait, elle constituait une nouvelle référence à laquelle chacun devait essayer de se conformer. On a également noté que chaque pays devrait adapter à sa situation et à ses besoins les dispositions des différents instruments relatifs au contrôle des drogues.

4. Certains intervenants ont indiqué que leurs pays s'efforçaient d'atteindre les objectifs fixés dans la Déclaration politique et le Plan d'action de 2009, dans la Déclaration ministérielle conjointe de 2014 et dans le document final de la session extraordinaire de l'Assemblée générale, en vue de l'examen que la Commission des stupéfiants avait décidé de réaliser en 2019 quant au respect des engagements pris dans ces instruments.

5. Plusieurs délégations ont constaté que des mesures avaient été prises pour appliquer aux niveaux national et régional les recommandations formulées dans le document final de la session extraordinaire de l'Assemblée générale, et que le problème mondial de la drogue était de plus en plus souvent traité selon une approche multidimensionnelle, pluridisciplinaire et équilibrée. Cette approche intégrait différents aspects tels que la santé publique, la réduction de la demande, les droits de l'homme et la problématique hommes-femmes, la prévention de la criminalité et de la violence liée à la drogue et la surveillance des nouvelles substances psychoactives. Des politiques plus équilibrées et plus efficaces étaient désormais adoptées en matière de drogues, afin de faire face à des difficultés et des réalités nouvelles.

6. Il a été fait référence aux objectifs de développement durable et à la nécessité d'aller au-delà de la réduction de la demande de drogues en améliorant les niveaux de vie, l'inclusion sociale, la justice et l'égalité.

7. Certains ont préconisé une meilleure coordination entre les acteurs nationaux et régionaux et les institutions spécialisées des Nations Unies. On a également mentionné les trois conventions internationales relatives au contrôle des drogues ainsi que le rôle moteur de l'ONUDC, de l'OICS et de la Commission des stupéfiants. Certains intervenants ont aussi évoqué les débats thématiques qui étaient consacrés, dans le cadre des réunions intersessions de la Commission des stupéfiants, au suivi de la session extraordinaire de l'Assemblée générale.

8. De l'avis de certaines délégations, il était nécessaire d'améliorer les statistiques pour évaluer les résultats obtenus, en utilisant de nouveaux indicateurs correspondants aux sept domaines thématiques recensés par la session extraordinaire de l'Assemblée générale, de façon à améliorer la mise en œuvre de stratégies, de politiques et de programmes fondés sur une approche globale, intégrée et équilibrée du contrôle des drogues.

9. Certaines délégations ont indiqué que les dispositions et les principes énoncés dans le document final de la session extraordinaire de l'Assemblée générale avaient servi à l'élaboration de politiques, de stratégies et de plans récemment adoptés par leurs pays, notamment pour des aspects tels que les droits de l'homme, le développement, les solutions de substitution aux condamnations ou aux sanctions pénales pour les infractions liées aux drogues, la prévention de la violence associée à l'abus de drogues, l'accessibilité à des fins médicales et scientifiques des substances placées sous contrôle, la prise en compte de la problématique hommes-femmes et le multiculturalisme.

10. Plusieurs délégations ont fait part des efforts déployés par leurs pays pour appliquer les recommandations pratiques figurant dans le document final de la session extraordinaire de l'Assemblée générale. Les exemples fournis incluaient des plans d'action destinés à améliorer les statistiques relatives aux drogues, l'élaboration de graphiques sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations pratiques, des projets axés sur le développement alternatif dans des zones de la région concernées par la production d'opium, l'utilisation d'avoirs saisis aux fins de la prévention et du traitement de la toxicomanie, ou encore la réglementation de l'utilisation thérapeutique du cannabis.